



Assemblée générale

Distr. limitée
4 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 108 c) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Afghanistan, Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Costa Rica, Égypte, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Maroc, Moldova, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Seychelles, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Cap-Vert, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grenade, Guinée, Honduras, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Jordanie, Monténégro, Nauru, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Soudan, Turquie et Yémen

